

**Fédération Interdépartementale des Chasseurs
d'Ile de France**

Siège :

**58, avenue du Général Leclerc
92 514 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX**

SIRET : 801 055 344 00015

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE
L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024**

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2024

MAZURANOK Nicolas

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Commissaires aux Comptes de Paris

79, avenue de Saint mandé 75 012 PARIS

Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Ile de France

Siège :
58, avenue du Général Leclerc
92 514 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 30/06/2024

A Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Interdépartementale des chasseurs d'Ile de France relatifs à l'exercice clos le 30/06/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération Interdépartementale des chasseurs d'Ile de France à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Provisions

La Fédération Interdépartementale des chasseurs d'Ile de France a constitué antérieurement les provisions suivantes qui figurent dans les comptes au 30 juin 2024 pour les sommes suivantes :

- Une provision pour Travaux Marly Martainville pour une somme de 330K€,
- Une provision pour Plateforme de gestion de l'offre et de la demande de chasse, au plan matériel pour une somme de 40 K€,
- Une provision pour le système d'information Générale pour une somme de 10K€,

Les provisions constituées en 2024 sont en augmentation par rapport à 2023 et s'élèvent au 30 juin 2024 aux sommes suivantes :

- Provision technique pour Dégâts Grands Gibiers département 78,91,95 pour une somme de 1 118 K€.

Nous avons contrôlé les bases sur lesquelles les provisions correspondantes ont été constituées et vérifié la correcte application des méthodes décrites.

Nous avons apprécié le caractère raisonnable des estimations retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient au bureau d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fédération Interdépartementale des chasseurs d'Ile de France à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

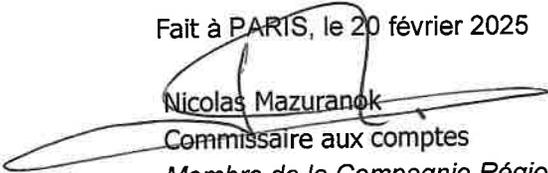
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 20 février 2025


Nicolas Mazuranok

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale
de Commissaires aux Comptes de
Paris


Bilan actif

	Brut	Amortisseme Dépréciation	Net au 30/06/2024	Net au 30/06/2023
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	69 363	69 363		1 066
Immobilisations corporelles				
<i>Terrains</i>	1 960 934	93 890	1 867 044	1 867 534
<i>Constructions</i>	4 391 502	3 634 926	756 576	679 268
<i>Installations techniques, matériels et outillages industriels</i>	318 601	218 239	100 362	95 880
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	734 731	500 226	234 506	72 600
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	20 367		20 367	
Immobilisations financières				
<i>Participations</i>	100 000	51 575	48 425	19 704
<i>Prêts</i>	207 226		207 226	233 397
<i>Autres immobilisations financières</i>	53 594		53 594	53 505
Total I	7 856 319	4 568 218	3 288 101	3 022 953
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>	7 933		7 933	12 884
Créances				
<i>Créances usagers et comptes rattachés</i>				9 000
<i>Autres créances</i>	1 077 058		1 077 058	332 952
Autres postes de l'actif circulant				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	5 854 134	119 967	5 734 166	6 688 452
<i>Disponibilités</i>	1 739 782		1 739 782	1 467 922
<i>Charges constatés d'avance</i>	103 011		103 011	98 182
Total II	8 994 801	119 967	8 874 833	8 853 959
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)				
	16 851 119	4 688 185	12 162 934	11 876 912
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				


Bilan passif

	au 30/06/2024	au 30/06/2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
<i>Réserves pour projets de l'entité</i>	10 453 865	10 407 309
Report à nouveau	-610 708	-745 126
Excédent ou déficit de l'exercice	-94 619	180 973
Situation nette (sous-total)	9 748 538	9 843 157
Subventions d'investissement	61 417	61 417
Total I	9 809 954	9 904 573
FONDS REPORTES ET DEDIES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	1 118 705	733 597
Provisions pour charges	380 000	380 000
Total III	1 498 705	1 113 597
DETTES		
Emprunts et dettes financières diverses	212 883	244 568
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	165 318	144 378
Dettes fiscales et sociales	306 472	269 386
Autres dettes	38 235	63 093
Produits constatés d'avance	131 366	137 316
Total IV	854 275	858 741
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	12 162 934	11 876 912

(1) Dont à plus d'un an (a)	
Dont à moins d'un an (a)	854 275
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	


Compte de résultat

	Exercice N 30/06/2024	Exercice N-1 30/06/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et de services		
<i>Ventes de biens</i>	5 968	8 715
<i>Ventes de prestations de services</i>	2 555 421	2 474 566
Dont parrainages	354 440	375 890
Produits de tiers financeurs		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	681 200	474 249
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	733 597	1 221 785
Autres produits	2 101 544	2 028 116
Total I	6 077 730	6 207 430
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	43 068	34 708
Autres achats et charges externes	2 664 626	3 083 458
Aides financières	163 546	102 323
Impôts, taxes et versements assimilés	163 199	155 747
Salaires et traitements	1 143 041	1 004 131
Charges sociales	529 327	485 537
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	202 717	198 264
Dotations aux provisions	1 118 705	733 597
Autres charges	142 490	174 001
Total II	6 170 718	5 971 766
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-92 989	235 664
PRODUITS FINANCIERS		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	54 630	32 625
Autres intérêts et produits assimilés	2 316	2 406
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	108 653	30 639
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	88 500	3 115
Total III	254 099	68 785
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	119 967	79 932
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	116 513	1 286
Total IV	236 480	81 218
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	17 619	-12 433


Compte de résultat

	Exercice N 30/06/2024	Exercice N-1 30/06/2023
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-75 370	223 230
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations en capital		9 000
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		2 372
Total V		11 372
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		41 332
Sur opérations en capital		592
Total VI		41 924
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-30 552
Impôts sur les bénéfices (VIII)	19 249	11 705
Total des produits (I+III+V)	6 331 829	6 287 587
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	6 426 448	6 106 614
EXCEDENT OU DEFICIT	-94 619	180 973

COMPTES ANNUELS 2024

Période du 01/07/2023 au 30/06/2024

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FICIF

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2024, dont le total est de 12 162 934 euros

et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 94 619 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2023 au 30/06/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27/11/2024 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,*
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,*
- indépendance des exercices.*

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue,

Règles et méthodes comptables

sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Aménagements des terrains : 50 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 8 à 10 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 4 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Dégâts de gibiers :

La provision de l'exercice s'élève à 1 118 705 € contre 733 597 € au titre de l'exercice précédent.

L'aide de l'Etat obtenue au titre de l'exercice s'élève à 519 169 €.

- Engagement retraite :

L'Association a souscrit un contrat d'assurance pour couvrir le coût des départs en retraite.

Le montant versé au titre de l'exercice s'élève à 12 169 €.

- Rémunération des dirigeants :

Les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants s'élèvent à 295 939 € brut.

- Heures de bénévolat pour la saison 2023-2024

Elus : 1 392 heures

Tierces personnes via les techniciens : 5 184 heures

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	69 363			69 363
Immobilisations incorporelles	69 363			69 363
- Terrains	1 960 934			1 960 934
- Constructions sur sol propre	2 044 989			2 044 989
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 172 344	174 169		2 346 513
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	279 681	39 780	860	318 601
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	445 626	229 569	150 973	524 221
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	205 161	5 349		210 510
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				20 367
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	7 108 734	448 867	151 833	7 426 135
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	100 000			100 000
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	286 901			260 821
Immobilisations financières	386 901			360 821
ACTIF IMMOBILISE	7 564 938	448 867	151 833	7 856 319

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		448 867		448 867
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		448 867		448 867
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		151 833		151 833
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		151 833		151 833

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	68 297	1 066		69 363
Immobilisations incorporelles	68 297	1 066		69 363
- Terrains	93 400	489		93 890
- Constructions sur sol propre	1 665 463	32 472		1 697 935
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	1 872 602	64 389		1 936 991
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	183 801	34 670	232	218 239
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport	379 735	65 174	147 591	297 318
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	198 452	4 456		202 908
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	4 393 453	201 651	147 824	4 447 280
ACTIF IMMOBILISE	4 461 749	202 717	147 824	4 516 643

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 653 773 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	207 226		207 226
Autres	53 594		53 594
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	1 289 941	1 289 941	
Charges constatées d'avance	103 011	103 011	
Total	1 653 773	1 392 953	260 821
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Autres produits à recevoir	138 546
Intérêts courus à recevoir	6 573
Total	145 119

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercic	Dotations de l'exercic	Reprises utilisées de l'exercic	Reprises non utilisée de l'exercic	Provisions à la fin de l'exercic
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	1 113 597				1 498 705
Total	1 113 597				1 498 705
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		1 118 705	733 597		
Financières					
Exceptionnelles					

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 854 275 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	212 883	212 883		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	165 318	165 318		
Dettes fiscales et sociales	306 472	306 472		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	38 235	38 235		
Produits constatés d'avance	131 366	131 366		
Total	854 275	854 275		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	31 685			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Frs autres biens fact non parvenues	60 249
Dettes prov congés à payer	106 144
Dettes provisionnées ch. soc c.payé	65 809
Etat - charges à payer	32 523
Frais des salariés	512
Autres charges à payer	37 723
Total	302 960

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Cca ficif	71 863		
Cca ficif gg	31 149		
Total	103 011		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits const d avance ficif gl	24 030		
Produits constat d avance ficif gg	107 335		
Total	131 366		